

PROFIL DE L'ÉDUCATION DE LA PETITE ENFANCE EN NOUVELLE-ÉCOSSE

NOVEMBRE 2011

GOUVERNANCE

Nouvelle-Écosse : Structure de gouvernance de l'éducation de la petite enfance	
Ministère	<i>Department of Community Services</i> (ministère des services communautaires) Ministère de l'Éducation
Cadre stratégique	Aucun cadre intégré sur l'éducation de la petite enfance
Lois	<i>Day Care Act</i> (loi sur les garderies), Chapitre 120, S. 1 des <i>Revised Statutes</i> (statuts révisés), 1989 <i>Day Care Regulations</i> (règlement sur les garderies) sous Section 15 du <i>Day Care Act</i> (loi sur les garderies) R.S.N.S 1989, c. 120 O.I.C 2010-456), N.S. Règlement 193/2010 tel que modifié par O.I.C. 2011-116, N.S. Règlement 155/2011, 29 mars 2011, entré en vigueur 1 ^{er} avril 2011. http://gov.ns.ca/just/regulations/regs/dayregs.htm
Lois connexes	<i>Education Act and Regulation</i> (loi et règlement sur l'éducation) (1995- 96, modifiés 1998, 2000 et 2002) http://gov.ns.ca/JUST/regulations/regs/edmin.htm <i>Pre-primary Education Act</i> (loi sur l'éducation préprimaire) (2005) http://nslegislature.ca/legc/statutes/preprimy.htm
Surveillance et consultation publique	<i>Child and Youth Strategy</i> (stratégie sur les enfants et les jeunes) http://www.gov.ns.ca/coms/families/ChildandYouthStrategy.html
Prestation locale des services	Programmes d'éducation primaire offerts dans 8 districts scolaires Quatre régions gèrent les services de garde.

Organisation du ministère

La *Public Schools Branch* (direction des écoles publiques) du ministère de l'Éducation est responsable de la conception, du développement, de la mise en œuvre et de l'évaluation des programmes, des cours, des services et des politiques et ressources connexes. La direction élabore des ressources pour les élèves et des ressources pédagogiques qui facilitent la prestation des programmes du système scolaire public ainsi que les études par correspondance et l'apprentissage en ligne. La direction est également responsable de coordonner les programmes d'apprentissage précoce.

Le *Department of Community Services* (ministère des services communautaires) est responsable des services axés sur la prévention à l'intention des enfants, des jeunes et des familles.

Le *Department of Community Services* (ministère des services communautaires) effectue des inspections initiales et continues des garderies et des agences de garde en milieu familial. Ces inspections sont réalisées par la *Licensing Services branch* (direction responsable de la délivrance de permis). Les agents de permis effectuent des inspections annuelles et des inspections inopinées. Ils sont également chargés de vérifier la conformité des services de gardes aux normes établies.

La *Early Childhood Development Services branch* (direction des services de développement de la petite enfance) est responsable du développement des politiques et des programmes pour les garderies et les agences de garde accréditées. Les *Early Childhood Development Consultants* (conseillers en développement de la petite enfance) apportent un appui à l'élaboration des politiques et des programmes pour les garderies accréditées et les agences de garde en milieu familiale. Ils sont également chargés de consulter ceux qui cherchent à exploiter une garderie accréditée.

Cadre stratégique pour les services intégrés à la petite enfance

Le *10-year Early Learning and Child Care Plan* (programme décennale d'apprentissage et de garde des jeunes enfants), instauré en 2006, vise l'augmentation du nombre de places en garderie et des allocations. Le programme cherche également à apporter un soutien continu au secteur de la petite enfance.

Conception des services

Maternelle : La *Grade Primary* est un programme à temps plein. La fréquentation est obligatoire. Les enfants qui ont cinq ans avant le 31 décembre sont admissibles.

Programmes d'apprentissage précoce dans les écoles pour les enfants de 4 ans: Le *Halifax Regional School Board* (conseil scolaire régional de Halifax) offre des *Early Learning Opportunities (ELO)* (des occasions d'apprentissage précoce) dans cinq écoles. Le *Strait Regional School Board* (conseil scolaire régional de Strait) offre le *School Transition Entry Program (STEP)* (programme de transition à l'école) dans une école, en partenariat avec la Margaret and Wallace McCain Family Foundation. L'*African Canadian Services Division* (division des services afro-canadiens) et le ministère de l'éducation offre le programme 4+ dans deux écoles de la province. Le Conseil scolaire acadien provincial offre le programme Grandir en français dans toute la province. Les programmes d'apprentissage précoce pour les enfants de 4 ans, offert au sein des écoles, sont exemptés des règlements de garde d'enfants.

En avril 2011, le ministère de l'Éducation a annoncé que le programme pilote ÉcolesPlus serait élargi pour inclure les huit conseils scolaires. Les *Family Resource Centres* (centres de ressources familiales) et des *Youth Health Centres* (centres de santé pour les enfants et les jeunes) seront mis en place dans un certain nombre d'écoles dans tous les conseils scolaires. À l'origine, la province avait offert ÉcolesPlus en tant que programme pilote dans quatre conseils scolaires. Cette expansion s'appuie sur le succès du projet pilote. Elle établit de nouveaux sites qui fonctionnent en tant que pôles régionaux au sein du Conseil scolaire acadien provincial et des conseils scolaires Annapolis Valley, Cape Breton-Victoria et Tri-Country Regional.

Services de garde offerts dans les garderies réglementées : Les services de garde sont offerts soit à temps plein, soit à temps partiel, aux enfants d'âge scolaire. Les services de garde en milieu familial sont disponibles dans des agences de garde en milieu familial et dans les garderies familiales.

Surveillance et consultation publique

La *Child and Youth Strategy* (stratégie sur les enfants et les jeunes) comprend les ministères suivants : *Health and Wellness* (ministère de la santé et du mieux-être), *Community Services* (ministère des services communautaires), *Justice and Education* (ministère de la justice et de l'éducation), et *Health Promotion* (ministère de la promotion et de la protection de la santé). La stratégie comprend également cinq secteurs de services, quatre systèmes de prestation de services régionaux et neuf *local community tables* (tables de planification locale). L'objectif de la stratégie est de permettre au gouvernement de développer et de mettre en œuvre des initiatives, à l'échelle locale et provinciale, pour que les familles en Nouvelle-Écosse aient plus d'accès aux services, grâce à une meilleure collaboration.

Surveillance et soutien à l'échelle locale

Huit conseils scolaires offrent le programme d'études de la *Primary* dans le cadre du programme des écoles publiques. Plusieurs conseils scolaires offrent des programmes d'apprentissage précoce aux enfants de quatre ans dans des écoles publiques, mais en dehors du programme des écoles publiques.

Les garderies accréditées sont tenues d'avoir des comités de parents qui doivent se réunir au moins une fois par année pour discuter du fonctionnement du programme.

FINANCEMENT

Nouvelle-Écosse : Financement pour les services à la petite enfance [2011-2012]	
Primary (maternelle) ¹	74 700 000 \$
Programmes d'apprentissage précoce ²	1 350 000 \$
Garderies accréditées ³	53 500 000 \$
Dépenses totales pour l'éducation de la petite enfance	129 550 000 \$
Budget provincial total ⁴	9 337 000 000 \$
Éducation de la petite enfance, en pourcentage du budget provincial :	1,39 %
1. 8 400 enfants [http://stats-summary.ednet.ns.ca/] x 8,890 \$ par enfant [Brockington, R. (2010) <i>Summary Public School Indicators for Canada, the Provinces and Territories, 2002/2003 to 2008/2009</i> , Statistique Canada, plus COLA]	
2. 20 programmes d'apprentissage précoce offerts dans les écoles x 65 000 000 \$ par an.	
3. Budget 2011 de la Nouvelle-Écosse, estimations et détails supplémentaires. www.gov.ns.ca/budget2011/	
4. Budget de la Nouvelle-Écosse 2011-2012 http://www.gov.ns.ca/budget2011/	

Nouvelle-Écosse : Répartition du financement des services de garde publics¹	
Subventions offertes aux parents	47 %
Financement du programme	16 %
Besoins spéciaux	37 %
1. <i>Department of Community Services</i> (ministère des services communautaires) février 2011 et Beach et al. (2009). <i>ECE in Canada 2008</i> . http://childcarecanada.org/publications/ecec-in-canada	

Le *Early Childhood Enhancement Grant* (subvention pour l'amélioration des programmes de la petite enfance) apporte un soutien financier aux garderies accréditées qui offrent des programmes de demi-journée et à temps plein. Cela permet d'augmenter les salaires des éducateurs de la petite enfance et de favoriser le recrutement et la rétention du personnel. 80 % de la subvention est prévu pour l'amélioration des salaires et des prestations des éducateurs de la petite enfance qui fournissent des soins directs aux enfants. Les subventions sont basées sur les niveaux d'éducation et de formation des EPE. L'autre 20 % de la subvention peut être destiné aux charges de fonctionnement (15 %) et au perfectionnement professionnel (5 %).

ACCÈS

Nouvelle-Écosse : Population des enfants de 0 à 5 ans (2010)¹	
Population des enfants âgés de 0 à 5 ans	53 216
Population totale	942 506
Enfants de 0 à 5 ans en pourcentage de la population totale	5,7 %
1. Statistique Canada. <i>Estimations de la population, selon le groupe d'âge et le sexe au 1^{er} juillet, Canada, provinces et territoires, annuel, 2010</i> . CANSIM, tableau 051-0001.	

Nouvelle-Écosse : Primary (maternelle) 2010	
Les enfants âgés de 5 ans fréquentant la Primary ¹	8 412
Population d'enfants âgés de 5 ans (2010) ²	8 650
% des enfants âgés de 5 ans fréquentant la Primary.	97 %
1. http://stats-summary.ednet.ns.ca/	
2. Statistique Canada. <i>Estimations de la population, selon le groupe d'âge et le sexe au 1^{er} juillet, Canada, provinces et territoires, annuel, 2010</i> . CANSIM, tableau 051-0001.	

Nouvelle-Écosse : Éducation de la petite enfance – inscription des enfants âgés de 2 à 4 ans, 2008-2009¹	
Enfants dont les parents travaillent ou poursuivent des études	8 100
Enfants dont les parents ne travaillent pas	1 800
Enfants fréquentant des programmes d'apprentissage précoce dans les écoles publiques	200
Nombre total d'enfants fréquentant des programmes d'éducation de la petite enfance	10 100
Population d'enfants âgés de 2 à 4 ans	27 100
% de la population d'enfants âgés de 2 à 4 ans fréquentant un programme d'éducation de la petite enfance	37 %
1. Données adaptées de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes. Cycle 9, 2008-2009. Totalisation spéciale (sauf indication contraire). Lors de l'entrevue de l'ELNEJ, on demande aux parents d'indiquer leur principal arrangement en matière de garde d'enfant en dehors de l'école publique. On estime que 20 % des enfants de 2 à 4 ans dont un parent ne travaille pas ou ne poursuit pas d'études assiste à un programme préscolaire.	
2. On estime que 200 enfants assistent aux programmes d'apprentissage précoce offerts dans les écoles.	

Nouvelle-Écosse : Places réglementées de garde d'enfants, 2010	
Services de garde en établissement	
• Nourrissons (0 à 17 mois)	594
• Tout-petits (18 à 35 mois)	2 989
• Préscolaire (36 mois à 5 ans)	8 246
• Âge scolaire (5 à 12 ans)	3 039
Places de garde en milieu familial	427
La capacité autorisée totale	15 295

Nouvelle-Écosse : Nombre de mères qui font partie de la population active, selon l'âge de leur enfant le plus jeune, 2010¹		
Âge du plus jeune enfant	Nombre de mères qui font partie de la main-d'œuvre	% des mères
Enfants âgés de 0 à 2 ans	14 700	75,0
Enfants âgés de 3 à 5 ans	9 900	76,0
Nombre de mères qui font partie de la population active et dont le plus jeune enfant a moins de 6 ans	24 500	75,2
Nombre de mères qui ne font pas partie de la population active et dont le plus jeune enfant a moins de 6 ans	8 100	24,5
Nombre total de mères et dont le plus jeune enfant a moins de 6 ans	32 600	100
1. Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2010.		

L'inclusion

La Nouvelle-Écosse a une *Special Education Policy* (politique de l'éducation spéciale) (2008) qui met l'accent sur l'intégration depuis le début de la *Primary. Guidelines for Early Childhood Transition to School for Children with Special Needs* (lignes directrices pour la transition à l'école des enfants ayant des besoins spéciaux) (révisées en 2000) favorise l'intégration.

<http://www.ednet.ns.ca/pdfdocs/studentsvcs/specialed/speceng.pdf>

Le *Supported Child Care Program* (programme de financement des services de garde) est un programme de subventions qui octroie des fonds aux garderies accréditées afin de soutenir les programmes de garde d'enfants axés sur l'inclusion. Ces fonds peuvent couvrir soit les coûts liés à l'embauche supplémentaire

d'un éducateur de la petite enfance chargé de l'intégration, soit l'achat des matériels et des ressources, soit la formation et le développement professionnel du personnel.

<http://www.gov.ns.ca/coms/families/provider/SupportedChildCare.html>

L'abordabilité

Frais mensuels médians des services de garde (nourrissons) :

624,75 \$ pour les services de garde accrédités à temps plein qui reçoivent le *Stabilization Grant funding* (financement de stabilisation) – mars 2010.

Frais mensuels médians des services de garde (éducation préscolaire) :

581,49 \$ pour les services de garde accrédités à temps plein qui reçoivent le *Stabilization Grant funding* (financement de stabilisation) – mars 2010.

LES ENVIRONNEMENTS D'APPRENTISSAGE

Nouvelle-Écosse : Le programme d'enseignement	
<i>Curriculum: Foundation for Grade Primary Program</i> (April 1999); <i>Learning Outcomes Framework</i> (2004).	La <i>Primary</i> (la maternelle) est offert en anglais, en français langue première et en français langue seconde.
En cours de développement	Les <i>Early Childhood Development Services</i> (services de développement de la petite enfance), le <i>Department of Community Services</i> (ministère des services communautaires) et l'Université Mount Saint Vincent font des recherches sur les éléments nécessaires pour développer un cadre de la petite enfance en Nouvelle-Écosse. Cette étude consiste à mener des consultations et des enquêtes afin d'évaluer le niveau d'intérêt et de compréhension dans la province et de faire des recommandations fondées sur les résultats.

L'environnement de travail

Effectif des classes de la Primary : il y a un maximum de 25 élèves dans les classes de *Primary*. Il y a un maximum de 20 élèves dans les classes à années multiples où il y a des élèves de *Primary*.

Services de garde : dans les garderies accréditées, il y a un maximum de 25 enfants par salle ou par *specified play area* (aire de jeux spécifiée) au même moment.

Nouvelle-Écosse : Taille du groupe et ratio personnel-enfants dans les services de garde accrédités¹		
Groupes d'âge mixtes	Ratio personnel-enfants	Nombre maximal d'enfants par groupe
Nourrissons (0 à 17 mois)	1:4	10
Tout-petits (18 à 35 mois)	1:6	18
Préscolaire à temps plein (36 mois à 5 ans)	1:8	24
Préscolaire d'une demi-journée (30 mois à 5 ans)	1:12	24
Groupes d'âges mixtes (2 groupes d'âges ou plus)	Le ratio personnel-enfants et le nombre maximal d'enfants par groupe s'appliquent à l'âge du plus jeune enfant du groupe.	
http://www.gov.ns.ca/just/regulations/regs/dayregs.htm		

Le personnel

Nouvelle-Écosse : Qualifications des éducateurs	
Enseignants de la <i>Primary</i>	<p>Un diplôme universitaire de premier cycle approuvé par une université reconnue. La moitié des heures des cours crédités doivent comprendre des matières enseignées dans les écoles publiques de la Nouvelle-Écosse. Un programme approuvé de formation à l'enseignement doit inclure un minimum de 30 heures de cours crédités de formation professionnelle, y compris un stage d'une université approuvée. Ces cours doivent mener à un certificat d'enseignement de la collectivité où les études ont été complétées.</p> <p>Les conseils scolaires emploient normalement des éducateurs de la petite enfance pour les programmes d'apprentissage précoce.</p>
Éducateurs de la petite enfance	<p>Pour obtenir un certificat niveau 1, un candidat doit a) avoir complété un programme de formation initiale approuvé par le ministère et avoir terminé les travaux de cours, ainsi qu'une expérience professionnelle supervisée telle que spécifiée dans les normes ; b) détenir un certificat en éducation de la petite enfance ; c) avoir appliqué pour une équivalence avant le 30 avril 2011 et se l'être vu accordée avant le 1^{re} mai 2012.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour obtenir un certificat niveau 2, un candidat doit détenir un diplôme en éducation de la petite enfance. • Pour obtenir un certificat niveau 3, un candidat doit détenir un diplôme universitaire du premier cycle en éducation de la petite enfance, ou avoir un certificat niveau 2, et détenir un diplôme universitaire du premier cycle dans n'importe quelle discipline. • Pour obtenir un certificat niveau débutant, un candidat doit avoir suivi <i>l'Orientation for Staff Working in Licensed Child Care Facilities</i> (orientation pour le personnel travaillant dans les garderies accréditées). <p>Les candidats qui désirent travailler dans une garderie accréditée sont tenus de demander un certificat. Un minimum de deux membres du personnel sur trois qui travaillent directement avec les enfants doivent avoir un certificat de niveau 1, 2 ou 3. Une directrice ou un directeur d'une garderie doit détenir un certificat de niveau 2 ou 3. Dans les programmes pour les enfants d'âge scolaire, le personnel doit satisfaire aux mêmes normes de certification que celles décrites ci-dessus. Pour travailler dans un programme pour les enfants d'âge scolaire, le personnel doit satisfaire aux exigences suivantes : détenir un baccalauréat en éducation de la petite enfance ou en éducation primaire, ou détenir un diplôme universitaire dans une matière liée à la garde des enfants d'âge scolaire. Un candidat doit également avoir suivi <i>l'Orientation for Staff Working in Licensed Child Care Facilities</i> (orientation pour le personnel travaillant dans les garderies accréditées).</p> <p>http://www.gov.ns.ca/coms/families/provider/DayCareActandRegs.html</p>

Nouvelle-Écosse : Le salaire annuel moyen des enseignants et des éducateurs de la petite enfance		
Enseignant 2008-2009	Éducateur de la petite enfance	Le salaire d'un éducateur de la petite enfance en pourcentage de celui d'un enseignant
\$66 540 ¹	\$30 180 ²	45 %
<p>1. Brockington, R. (2010) Indicateurs sommaires des écoles publiques pour le Canada, les provinces et les territoires, 2002-2003 à 2008-2009. Statistique Canada. http://www.statcan.gc.ca/pub/81-595-m/81-595-m2010088-fra.htm;</p> <p>2. Calculé à 14,51 \$ de l'heure (Statistique Canada, Enquête sur la population active. Employés salariés et moyenne hebdomadaire pour les professions de CNO 2006 E217-Les éducateurs de la petite enfance et assistantes selon le plus haut niveau de scolarité. Canada et les provinces, 2009 et 2010 en moyenne sur deux ans. Totalisation spéciale.) x 40 heures x 52 semaines.</p>		

Nouvelle-Écosse : Les exigences professionnelles pour les éducateurs		
	Exigence de reconnaissance	Exigence de formation professionnelle
Enseignants de la <i>Primary</i>	Certificat d'enseignement de la Nouvelle-Écosse, <i>Certification Office</i> (bureau de la reconnaissance professionnelle des enseignants), ministère de l'éducation http://certification.ednet.ns.ca/	Les cours et les programmes approuvés pour changer le niveau de reconnaissance professionnelle. http://certification.ednet.ns.ca/
Éducateurs de la petite enfance	<i>Child Care Classification</i> (reconnaissance professionnelle des services de garde). Department of Community Services (ministère des services communautaires) http://www.gov.ns.ca/coms/families/provider/ClassificationforStaff.html	Un minimum de 30 heures tous les 3 ans pour maintenir le certificat

RESPONSABILITÉ

Rapport d'étape : Le *Nova Scotia Early Childhood Development Progress Report* (rapport d'étape annuel du développement de la petite enfance en Nouvelle-Écosse) 2008-2010
http://www.gov.ns.ca/coms/families/documents/ECD_Report_web.pdf

Le suivi des populations : L'Instrument de mesure du développement de la petite enfance a été présenté à tous les élèves de la *Primary* en 2007. Le ministère de l'Éducation a accepté de recueillir les données de l'Instrument dans la province de façon régulière à partir de 2012.